



**4<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024**  
**RIUNIONE DI I 19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2024**

**4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024**  
**RÉUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2024**

**N° 2024/E4/072**

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA  
au nom du groupe « Core In Fronte »**

**OBJET : NON AU “TOURISME” MÉDICAL EN CORSE.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La Corse, comme tout autre pays du monde, connaît les évolutions constantes de l'exercice de la médecine.

La Santé en Corse suppose une action réfléchie conjointe entre ses acteurs et l'institution corse, particulièrement la Collectivité de Corse.

Cette action coordonnée doit permettre de renforcer, à la fois, une politique endogène sanitaire, une politique d'amélioration de l'état de santé des corses, une politique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Elle se situe aux antipodes de ceux qui, aujourd'hui, médecins et docteurs, venant d'ailleurs (Paris, Nice ou Nîmes par exemple) détournent, ici-même, l'essence de leur profession. En effet, ils s'arrogent le droit d'exercer dans certains de nos hôpitaux et cliniques, tout en cherchant toutefois à déplacer le suivi de leurs patients vers d'autres établissements en France, avec le coût et le manque de prise en charge que cela suppose.

Cette politique de “tourisme médical”, conséquence de la colonisation française de peuplement, nous ne la voulons pas.

Elle porte atteinte à la qualité de l'exercice de la santé en Corse. Elle constitue un obstacle pour l'installation de jeunes médecins corses.

Cette politique, dont nous trouvons les traces et les acteurs dans l'extrême – sud, est permise par la passivité de l'Agence Régionale de Santé dont le pilotage et la mise en œuvre de la politique de santé publique va à l'encontre des aspirations humaines et des besoins collectifs corses. Elle est également favorisée par quelques responsables d'établissements hospitaliers, dont l'éthique semble se perdre dans les méandres du relationnel complice et calculateur.

Nous ne confondons pas mutualisation et aide médicale, venant de l'extérieur, avec ces pratiques insidieusement discriminatoires

Comment comptez-vous agir avec nous pour éviter un tel dévoiement de l'exercice de la Santé en Corse ? Comment comptez-vous faire entendre à l'ARS ce refus du détournement de la médecine marqué du sceau de l'ostracisme et de la décorsisation programmée du monde médical corse, ainsi désavoué par ces pratiques ?

Nous vous remercions.